

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF2248

présenté par
M. de Courson, rapporteur

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	4 000 000	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	4 000 000
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement alternatif à l'amendement N° II-CF539.

Le présent amendement propose de transférer 4 millions d'euros (AE et CP) de l'action 01 *État-major et services centraux* du programme 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* vers l'action 01 *Coordination de la sécurité des personnes et des biens* du programme 354 *Administration territoriale de l'État*.

Il constitue une alternative au montant de 19 millions d'euros proposé par l'amendement II-CF539 afin de renforcer les moyens des préfetures pour la sécurité intérieure et la gestion de crises dans un contexte de risque d'attentats élevé.